

Distribution limitée

WHC-94/CONF.001/2  
Paris, 6 mai 1994  
Original: Français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**Bureau du Comité du patrimoine mondial  
Dix-huitième session**

Siège de l'UNESCO,  
4-9 juillet 1994, Paris, France

Salle X (Bâtiment Fontenoy)

**Point 4 de l'Ordre du jour provisoire : Le Plan à moyen terme de l'UNESCO pour 1996-2001 et la conservation du patrimoine mondial**

Les nouveaux regards que la Convention du patrimoine mondial a permis de porter depuis 20 ans sur l'indissociable imbrication entre nature et culture demeureront certainement, dans l'avenir, un axe à la fois majeur et d'une profonde originalité pour les perspectives d'action du Centre du patrimoine mondial.

Car, si différentes Conventions internationales, concernant soit la culture, soit la nature (comme par exemple celles de La Haye ou celle sur la biodiversité) se sont renforcées ou sont entrées en vigueur dans le monde, la Convention du 1972 demeure la seule à considérer comme inséparables ces deux volets essentiels de la vie et de l'évolution de l'homme sur terre.

C'est dire qu'au-delà même des perspectives d'action quotidienne, ou à moyen terme, du Centre du patrimoine mondial, le renforcement et l'élargissement de la réflexion intellectuelle, dont il doit constituer l'un des ferments, deviendront de plus en plus primordiaux : aider à porter de nouveaux regards sur la nature et sur l'étroite imbrication avec les diverses histoires culturelles des hommes, en tant qu'elle leur a constamment servi de support, et que l'usage équilibré de ses ressources a permis la survie de notre espèce, et contribuer à une meilleure compréhension des identités culturelles et de leur spécificité, en tant que chaque culture n'est pas seulement un ensemble de monuments, de croyances, de traditions et de savoirs-faire, mais exprime aussi des relations spécifiques avec les animaux, les plantes et tous les éléments naturels, constituent quelques-uns des axes que la Convention de 1972, et le Centre du patrimoine mondial, doivent permettre de contribuer à explorer.

Mais la valeur et la signification du patrimoine culturel s'étendent encore bien au-delà de leur rôle dans les riches et multiformes interactions entre nature et culture. Les monuments et sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial n'ont pas tous été choisis pour leur seule "beauté", ou pas seulement pour elle, mais aussi pour leur signification, ou le symbole qu'ils représentent dans les grandes croyances ou les grands événements de l'histoire des hommes.

En ce sens, ils sont aussi porteurs de messages des cultures qui les ont édifiés, ou des événements qui les ont vu naître et dont ils témoignent. Chacun d'entre eux peut et doit donc aussi jouer un rôle capital comme canal ou support du dialogue entre les cultures, et de la réflexion que l'homme doit avoir sur lui-même, et par là-même, du respect de l'autre et de son identité, de la lutte contre l'exclusion et, ainsi contribuer directement à l'un des buts majeurs de l'UNESCO, la construction d'une culture de la paix.

Le patrimoine mondial, point de cristallisation de la compréhension des relations entre nature et culture d'une part, et entre l'homme et les autres hommes d'autre part, apparaît donc aussi comme un des thèmes les plus centraux et les plus mobilisateurs des projets d'éducation en faveur de l'environnement, de la compréhension et du respect de la diversité culturelle, de la tolérance et de la paix.

Dès lors, quels bilans établir du fonctionnement du Centre et quelles orientations en tirer pour l'avenir ?

Après 20 ans d'existence de la Convention et deux ans d'existence du Centre, la pratique de leurs mécanismes institutionnels est à présent rodée.

\* La Liste comprend 411 biens inscrits au 1er janvier 1994 et l'on peut considérer qu'en dehors des biens situés sur les territoires des Etats qui n'ont que récemment (ou pas encore) ratifié la Convention, l'essentiel du patrimoine mondial, tel que conçu jusqu'à présent, a été au moins identifié. La Liste n'est bien évidemment pas close, mais (c'est plutôt par la reconnaissance de nouveaux types de biens que l'on peut en attendre les développements ultérieurs les plus significatifs.

\* Les mécanismes de réception, analyse, traitement et mise en oeuvre des demandes d'assistance internationale sont à présent bien rodés au Centre. Toutes les demandes sont étudiées et traitées en temps voulu, la coopération et la coordination des activités avec les Secteurs, remises dans une perspective "patrimoine culturel et naturel" et non plus seulement "sites du patrimoine mondial" se renforce et s'améliore de mois en mois. Les Etats parties sont satisfaits des modalités d'action du Centre et de l'UNESCO en général, à cet égard.

- \* Les bases d'une politique de promotion ont été établies et plusieurs activités dans ce domaine ont été réalisées au cours des dernières années, en particulier à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention. Ici encore, s'il reste beaucoup, et de plus en plus, à faire, le terrain a été "reconnu".

Ces différents points doivent permettre d'alimenter la réflexion sur les perspectives à la fois imaginables et souhaitables pour le Centre du patrimoine mondial au cours de la période 1996-2001.

Il nous semble que les conclusions que l'on peut en tirer sont qu'il faut évoluer du quantitatif vers le qualitatif, et cela dans plusieurs directions :

1. Pour le **développement à venir de la Liste**, et pour **compléter l'identification du patrimoine mondial**, ce n'est plus tant en terme quantitatif qu'il faut réfléchir mais plutôt en terme qualitatif. La plupart des monuments et sites d'importance universelle, considérés du point de vue des catégories traditionnelles de l'histoire de l'art "classique", a sans doute déjà été identifiée, et pour une large part, inscrite.

La réflexion doit donc se tourner à présent vers des problèmes plus fondamentaux, et presque "philosophiques" : quelle conception du patrimoine de l'humanité reflète la Liste telle qu'elle existe aujourd'hui, qu'est-ce que le patrimoine de l'humanité aujourd'hui, est-ce qu'il est constitué seulement par les types de biens majoritairement présents sur la Liste aujourd'hui, ou est-ce qu'il comprend aussi d'autres catégories de biens, peu ou pas représentées, ou même auxquelles on n'a même pas songé jusqu'à présent ? Les récentes modifications dans la rédaction des critères de la Convention, qui introduisent la notion de paysages culturels, permettent ainsi désormais l'accès à la reconnaissance internationale de nouvelles formes de patrimoine culturel non monumental de différentes cultures, mais aussi corrélativement des croyances et des traditions qui y sont associées.

Cet élargissement du concept de patrimoine culturel relevant de la Convention vers ses aspects non construits doit de toute évidence être encore poursuivi et approfondi, sans pour autant, bien sûr, déborder hors du cadre établi en 1972.

Sur le plan pratique, il permettra notamment à de nouveaux Etats dont les cultures nationales n'ont produit que peu ou pas de "monuments" de rejoindre la Convention en y trouvant leur place. Ceci commande d'entreprendre une grande réflexion qualitative sur la

Liste, sur la notion de patrimoine de l'humanité, et donc sur l'étude globale et les études thématiques nécessaires.

2. **le suivi de l'état de conservation des sites :**

Quatre-vingt seize rapports sur l'état de conservation des 378 biens inscrits à l'époque ont été présentés en 1993 au Comité ou à son Bureau. Si ce nombre doit encore augmenter dans l'avenir, c'est en effet plutôt vers une amélioration des **méthodes** de suivi des sites déjà inscrits (ou encore à inscrire) qu'il faut faire porter les efforts, et cela en très étroite collaboration avec les Etats parties eux-mêmes :

- a) pour des raisons de principes et de fond : rien ne sert d'inscrire un patrimoine de valeur universelle sur la Liste si l'on n'assure pas sa préservation ;
- b) pour des raisons tenant à l'histoire de la Convention : parce que le patrimoine des grands pays développés a été majoritairement inscrit dans les premières années de la Convention et que dans celui qui a été inscrit récemment, ou le sera dans l'avenir, la proportion des biens situés dans des pays qui auront davantage besoin d'assistance dans ce domaine va probablement s'accroître ;
- c) pour des raisons tenant à l'évolution générale du monde : parce qu'au fil des années, l'ensemble des menaces qui pèsent sur le patrimoine semble, malheureusement, s'accroître.

Pour toutes ces raisons, il faut non seulement développer les actions de suivi en extension, mais aussi et surtout en qualité : développement des mécanismes de suivi systématique, décentralisé, et surtout, dans la mesure du possible, préventif. Ce suivi devra s'effectuer en utilisant au maximum les services centralisés de l'Organisation, ses Bureaux régionaux et ses représentants hors-Siège mais aussi avec nos partenaires "traditionnels", c'est-à-dire les ONGs internationales et "locales" (telles l'ICOMOS, l'UICN, le WCMC, le WWF et bien d'autres encore) et surtout en étroite collaboration avec les Etats parties eux-mêmes, qui assument bien évidemment la responsabilité principale de la conservation des sites : renforcer leur prise de conscience de la nécessité de sauvegarder les sites, d'éviter toute mesure politique, économique ou administrative qui risquerait de modifier les valeurs et les caractères qui ont valu au site son inscription sur la Liste, de renforcer chez les gestionnaires et les élus locaux, ainsi que dans la population elle-même, la conscience de l'immense valeur des biens, d'identifier clairement le site comme appartenant au patrimoine mondial et revêtant de ce fait une valeur exceptionnelle, d'informer et d'éduquer les

citoyens pour qu'ils contribuent eux-mêmes à la protection des biens, telles sont quelques-une des actions pour lesquelles la coopération des Etats parties est indispensable pour la sauvegarde de ce patrimoine.

Avec les ONGs, en particulier toutes celles qui travaillent aux niveaux régional, national et local, et qui témoignent, sous forme d'associations, de l'intérêt des citoyens eux-mêmes pour leur patrimoine, des liens doivent être établis ou encore renforcés de façon à ce que depuis le "terrain" lui-même, des rapports sur l'état de conservation des sites puissent être établis régulièrement.

3. A l'heure actuelle, toutes les demandes d'**assistance internationale** reçues au Centre sont traitées et mises en oeuvre dans des délais et de façon satisfaisante, mais il faut être conscient du changement d'échelle de notre action auquel il nous faudra certainement procéder dans les années à venir. En effet, compte tenu des menaces croissantes sur la conservation des sites, qui ne font, hélas, que s'amplifier du fait des troubles politiques, des guerres civiles, des catastrophes naturelles ou dues à l'homme, et de l'aggravation de la pauvreté dans bien des zones rurales des pays en développement où sont situés beaucoup de sites du patrimoine mondial, nos réponses devront s'établir à une tout autre échelle que celle que peut procurer, à l'heure actuelle, la Convention. Les fonds actuellement disponibles jouent un important rôle catalytique pour préparer des mesures de conservation et, de cette façon, donner une impulsion essentielle à la mise en place de projets, notamment grâce à l'assistance préparatoire. Mais, même si leur attribution est extrêmement appréciée par les Etats parties, les trois autres formes d'assistance possible (coopération technique, formation et promotion) seront de moins en moins suffisantes : notre action devra prendre une ampleur beaucoup plus grande, et c'est pourquoi nous cherchons à mettre en place une politique de fund raising basée sur une politique de projets (cf. point 4). Car le but final de notre action n'est pas seulement de parer ici et là à des besoins ponctuels mais bien de permettre des transferts significatifs financiers, humains et techniques, qui non seulement répondent aux besoins dans toute leur ampleur, et surtout dans leurs multiples aspects, mais surtout d'assurer aux populations et aux gestionnaire proches des sites suffisamment d'avantages pour leur faire prendre conscience que leur véritable intérêt est d'être nos partenaires pour la préservation des sites à long terme, et non de commettre telle ou telle mesure destructrice pour des bénéfices immédiats mais provisoires.

En accroissant, lors de sa 17ème session de 1993, les montants des trois lignes budgétaires sur le Fonds du patrimoine mondial pour la coopération technique, le monitoring et l'Etude globale (pour cette dernière de façon encore très modeste), le Comité a ouvert des voies de développement pour l'avenir. Mais dans les prochaines années, d'autres moyens devront donc être trouvés pour démultiplier ceux de la coopération technique, et surtout, c'est donc ici également sur le qualitatif qu'il faudra aussi faire porter nos efforts :

- En allant davantage au devant des besoins des Etats parties, en entretenant avec eux et avec les gestionnaires de sites des relations étroites et continues (cf. monitoring), de façon à développer notre écoute et notre rôle de prévention et de conseil, et par là-même d'envisager avec eux, dès avant que les dommages ne se soient produits, voire même de susciter, des demandes d'assistance internationales très bien ciblées et formulées, et d'assurer ensuite un suivi étroit de leur mise en oeuvre et l'évaluation de leurs résultats, et même les suites nécessaires possibles.
  - En développant encore la coopération avec les Secteurs, non seulement **Culture** (CLT/CH) et **Sciences** (SC/ECO), mais encore avec d'autres divisions ou secteurs et en associant de manière forte la conservation au développement durable des populations, entre autres, à titre d'exemple : le Secteur de l'**éducation** pour tout ce qui concerne l'éducation au patrimoine et la sensibilisation des populations à leurs traditions culturelles, le patrimoine non physique, et les sciences pour le développement durable, le tourisme culturel... En ce sens, le patrimoine mondial devrait prendre au sein de l'UNESCO une place centrale et un rôle charnière, mobilisateur et "catalytique".
4. Il faut concevoir une véritable **politique de projets** plutôt que d'attendre les demandes des Etats parties au coup par coup. Cette politique pourrait concerner le secteur de la formation, pour lequel des compétences professionnelles existent déjà au Centre, et également la réflexion sur le financement, par des donateurs, de projets de conservation précis. Sur cette base, une politique de fund raising et même de véritable marketing doit être pensée et mise au point dans une perspective stratégique et globale, en évitant les démarches ponctuelles, au coup par coup, et désordonnées. L'élaboration d'une vision claire et cohérente de notre engagement et des liens qui peuvent

s'établir entre préservation du patrimoine et intérêts des grands donateurs potentiels doit permettre non seulement d'obtenir des aides financières ou en nature, mais aussi d'établir de véritables partenariats technologiques pour la sauvegarde des biens avec de grandes entreprises internationales de pointe. Mais cette politique de projets pourrait également permettre d'impliquer davantage les populations locales dans la conservation sur place de leur patrimoine culturel, en lui conservant son aspect de support de la vie sociale, à la fois source de régénération continue de la vie des communautés mais aussi comme bénéficiaire pour sa conservation des traditions, des techniques et des savoirs-faire des cultures dont ce patrimoine est issu.

Qu'il s'agisse de techniques spécifiques concernant la conservation des matériaux d'origine végétale, par exemple, ou de l'intime connaissance de la nature et de ses équilibres, dans la grande majorité des cas les populations locales pourraient et devraient être étroitement associées à la gestion et la sauvegarde des sites. De toutes façons, il est évident que la conservation à long terme des biens inscrits ne pourra jamais être assurée si le patrimoine de l'humanité ne reste pas d'abord et avant tout celui de ceux qui vivent auprès de lui.

5. La **promotion** de la Convention doit bien sûr continuer à être développée et, comme cela est déjà indiqué pour l'actuel biennium, s'infléchir de manière qualitative de la seule promotion de la Convention vers l'éducation au patrimoine et aux valeurs des membres de chaque culture du monde. Mais pour ce faire, et jouer pleinement son rôle auprès des sites eux-mêmes, mais aussi de l'ensemble de la société civile, la promotion doit se mettre à l'heure du XXIème siècle, en mobilisant les technologies les plus avancées : son champ d'intervention est mondial, et la circulation de l'information entre des sites essaimés sur toute notre planète doit pouvoir être permanente et complète. La mise en place progressive de plusieurs petits "centres du patrimoine mondial" établis dans quelques pays choisis à la fois en fonction de l'étendue géographique de la région, ou la sous-région, du nombre de sites qui y sont inscrits, du nombre et de la spécificité des aires culturelles qui s'y sont exprimées et de leur capacité mobilisatrice de moyens humains et financiers, exige également une communication multimédia en temps réel, telle que pourront les assurer les "autoroutes de l'information" qui sont d'ores et déjà en chantier. A titre indicatif, on pourrait imaginer un objectif de l'ordre de 2 ou 3 "Centres" pour la région Europe/Etats-

Unis/Canada, 1 ou 2 pour l'Amérique latine, 1 pour les Etats arabes, 1 ou 2 pour l'Afrique, 2 ou 3 pour l'Asie et le Pacifique.

Ici encore, tous les moyens doivent être mobilisés pour être prêts à devancer le progrès technologique, et non, comme trop souvent, tenter péniblement de le rattraper : les canaux d'information de la promotion seront aussi ceux par lesquels s'exprimeront les besoins de conseil, d'assistance, de formation et d'éducation de la constellation de partenaires - sites, mais aussi relais de la société civile - qui, en nombre sans cesse croissant, s'articuleront autour des valeurs représentées par le patrimoine mondial. Plusieurs événements majeurs d'importance mondiale devront également être l'occasion d'une très large diffusion des messages du patrimoine mondial. Il faut en effet saisir les opportunités des 50èmes anniversaires de l'ONU en 1995, puis de l'UNESCO en 1996, pour montrer, à travers de grandes expositions au contenu soigneusement élaboré, comment de nombreux sites du patrimoine mondial, par leur force symbolique et les messages qu'ils nous délivrent sur les croyances, les espoirs et les événements de l'histoire des hommes, incarnent et illustrent - parfois positivement, parfois aussi négativement - les grands idéaux que nous défendons : paix, justice, tolérance, éducation, reconnaissance et respect de l'autre. D'autres grands événements mondiaux, comme les Expositions universelles de 1996 et de l'an 2000, entre autres, doivent être l'occasion de diffuser partout dans le monde, à partir des valeurs du patrimoine, les messages de notre Organisation.

En complément de ces grands événements, et pour assurer une continuité et une permanence de la diffusion de notre message, nous continuerons de développer notre publication La Lettre du patrimoine mondial/The World Heritage Newsletter, qui est extrêmement bien accueillie dans les Etats parties et auprès de tous nos partenaires, dans le sens actuel du renforcement de la collaboration avec nos partenaires du terrain (responsables dans les Etats parties, gestionnaires de sites, ONGs internationales et locales...) et ceux de l'Organisation (CLT, SC, ED, OPI...) pour diffuser nos expériences des problèmes concrets et les actions entreprises, d'une façon claire et précise. Des liens pourront également être établis avec les revues et journaux spécialisés dans nos domaines et existant déjà dans le monde.

Toutes ces considérations définissent deux axes majeurs pour les années à venir :

- a) une **réflexion intellectuelle** plus approfondie sur nos concepts et nos pratiques. Non seulement sur l'approfondissement permanent du contenu de la notion de patrimoine de l'humanité, mais aussi sur les meilleurs façons de s'assurer que sauvegarde du patrimoine naturel et culturel, développement humain durable et préservation de la diversité des identités culturelles se nourrissent réciproquement.
- b) une approche plus **décentralisée** des problèmes.

Tout ceci valant, comme on l'a vu, aussi bien pour compléter l'identification du patrimoine mondial et la complétion de la Liste, le monitoring, la mise en oeuvre de l'assistance internationale et la promotion/éducation.

Nous devons donc nous orienter dans l'avenir selon des structures administratives et organisationnelles certainement plus souples et plus autonomes, mais qui ne peuvent se définir précisément que dans le cadre d'une réflexion globale de l'Organisation sur elle-même, selon un triple mouvement :

- **centrifuge** pour nous démultiplier et nous disséminer à travers le monde, probablement sur une base sub-régionale, pour nous rapprocher des sites et des hommes, mais sans perdre notre rôle de décision et d'orientation central : il s'agit de **décentralisation**, ou peut-être plutôt de **déconcentration** ;
- **centripète**, non seulement pour être informé en temps réel des problèmes, des préoccupations et des réalisations de ceux qui sont sur le terrain, mais aussi pour faire converger vers nous le savoir, les réflexions et la collaboration intellectuelle qui doivent s'exprimer selon les spécificités des cultures du monde auxquelles appartiennent, avant tout, les sites et monuments qu'il nous incombe de protéger ;
- **transversale**, pour unifier dans un projet et une démarche globale les différents acteurs de l'UNESCO, prévoir un fonctionnement **transectoriel** du Centre, en faisant du patrimoine mondial un concept fédérateur, mobilisateur, et l'un des pivots pour la mise en oeuvre de l'action de l'Organisation.

C'est à ces conditions que la Convention de 1972 pourra atteindre ses buts philosophiques ultimes qui, au-delà de la sauvegarde des grandes oeuvres de l'homme et de la nature, concernent bien évidemment leurs interactions réciproques, la mémoire de leur passé et la garantie de leur pérennité.